084-218400299-20240111-2024-DEC-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Département de VAUCLUSE

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024/DEC/001

Arrondissement de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Objet :

Fonds
Interministériel
de Prévention
de la
Délinquance et
de la
Radicalisation
(FIPDR)
Demande de
subvention

Le 28 décembre 2023, Madame la Préfète de Vaucluse a transmis un appel à projet 2024 programme « S » au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Il s'agit d'un outil de financement de la politique publique de prévention de la délinquance qui s'appuie sur la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

Les projets d'installation ou d'extension de caméras de vidéoprotection sur la voie publique et aux abords des lieux ouverts au public par les communes constituent des investissements éligibles.

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la ville de Camaret-sur-Aigues souhaite renforcer sa prévention contre les actes de délinquance et augmenter ses capacités de vidéosurveillance. La municipalité envisage l'extension de son parc existant (17 caméras) avec l'ajout de 9 caméras de vidéoprotection.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de fournir, d'installer des caméras et d'adapter les équipements techniques d'exploitation actuels. Il est ainsi prévu l'ajout de ces caméras au giratoire des Amandiers, cours du Couchant, cours du Nord, cours du Levant angle du cours du Midi et parking du motoball.

Les travaux comprennent la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service sur les sites concernés et seront réalisés au cours du premier semestre 2024.

Considérant le projet de la municipalité en matière de développement de la vidéoprotection,

Vu le montant des travaux estimé à 114 040 € HT,

Considérant que ce projet est éligible à un taux de subvention entre 20% et 50%.

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel

| r | |
|---------|----------------------|
| FIPDR | 50 000,00 € (43,84%) |
| Commune | 64.040,00 € (56,46%) |

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de Madame la Préfète de Vaucluse une subvention à d'un montant hors taxes des travaux de 50 000,00 € HT soit 43,84% du coût total prévisionnel, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour le projet d'extension de son système de vidéosurveillance au giratoire des Amandiers, cours du Couchant, cours du Nord, cours du Levant angle du cours du Midi et parking du motoball.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Cette décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 11 janvier 2024

Philippe de BEAUREGARD

Maire

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en JAN 2021 Préfecture le : 1 Z JAN 2021

Et/ou sa publication le : 1 2 JAN, 2024

